

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 25 SEPTEMBRE 2025
Nombre des membres en exercice : 77

OBJET : 2025-04-05 – FINANCES (7.10) – VIDEOPROTECTION SUR LE POLE INDUSTRIEL TOUL EUROPE – CONVENTION AVEC LA VILLE DE TOUL

DATE DE CONVOCATION : 18 SEPTEMBRE 2025

DATE DE PUBLICATION : 30 SEPTEMBRE 2025

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, Espace K, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis (ayant la procuration de ROSSO Michel), HENRION Martine, PICARD Denis, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, STAROSSE Jean-Luc, PAYEUR Emmanuel, CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de POIRSON Elisabeth), GUYOT Laurent (ayant la procuration de HARMAND Alde), PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, TOUSSAINT André, SITTLER David, ARNOULD Raphaël (ayant la procuration de LALANCE Corinne), CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, GEISEL Christophe, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, CHAPUY Jacques, HENNEBERT Philippe, MATTE Jean-François (à compter de la 2025-04-03), COLIN Xavier (à compter de la 2025-04-09), ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT Tony), DICANDIA Chantal (à compter de la 2025-04-05), ADRAYNI Mustapha, ALLOUCHI Malika (à compter de la 2025-04-09 et ayant la procuration de CHANTREL Nancy), RIVET Lionel (ayant la procuration de CAULE Emeline), ASSFELD LAMAZE Christine (à compter de la 2025-04-05), BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de HEYOB Olivier), MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, BONJEAN Myriam (ayant la procuration de EZAROIL Fatima), MOREAU Jean-Louis (ayant la procuration de ERDEM Olivier), LALEVEE Lucette (à compter de la 2025-04-09 et ayant la procuration de GUEGUEN Marie), BRETENOUX Patrick, SIMONIN Hervé, FAVRET Régis, FELTEN Daniel, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	POIRSON Elisabeth, ROSSO Michel, LALANCE Corinne, CHENOT Tony, HARMAND Alde, HEYOB Olivier, CHANTREL Nancy, EZAROIL Fatima, ERDEM Olivier, GUEGUEN Marie, CAULE Emeline, GUYOT Gilles.
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la 2025-04-08 : 8 avis de procuration. De la 2025-04-09 à la fin : 10 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	1 avis de suppléance
<u>Secrétaire de séance :</u>	COLLET Thierry
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2025-04-02 : 47 présents. De la 2025-04-03 à la 2025-04-04 : 48 présents. De la 2025-04-05 à la 2025-04-08 : 50 présents. De la 2025-04-09 à la fin : 53 présents.
<u>Nombre de votants :</u>	Du début à la 2025-04-02 : 55 votants. De la 2025-04-03 à la 2025-04-04 : 56 votants. De la 2025-04-05 à la 2025-04-08 : 58 votants. De la 2025-04-09 à la fin : 63 votants.

Afin de mettre en œuvre le programme d'installation de la vidéoprotection sur le pôle industriel Toul Europe, et conformément l'autorisation de programme validée lors du vote du budget 2025, il est nécessaire d'établir une convention de partenariat entre la Ville de Toul et la CC2T ayant pour objet de :

- Permettre l'extension du système de vidéoprotection sur un périmètre relevant de la compétence économique de la CC2T ;
- Formaliser le mandat donné par la CC2T à la ville de Toul pour assurer, en son nom et pour son compte, la gestion, l'exploitation, la maintenance et l'administration des données issues du dispositif.

Le montant estimatif des dépenses d'investissement de l'opération s'élève à 105 155,23 € HT.

Il se déroulera en 2 phases successives en 2025 puis 2026. Cet investissement comprend :

- L'acquisition des équipements de vidéoprotection ;
- Les travaux de génie civil nécessaires au déploiement de la fibre et de l'alimentation électrique ;
- Les équipements annexes indispensables à la mise en service du dispositif.

L'intégralité de ces dépenses sera prise en charge par la CC2T.

Le montant estimatif des dépenses annuelles de fonctionnement de l'opération s'élève à 11 385,26 € TTC. Le fonctionnement comprend l'exploitation et les diverses redevances liées à cette exploitation. À compter du 1er janvier 2026, ces dépenses seront prises en charge par la Ville de Toul, puis intégralement refacturées à la CC2T. Leur répartition s'effectue selon la nature des charges :

- **Au prorata du nombre de caméras** installées sur le pôle industriel Toul Europe pour les dépenses mutualisées ;
- **En totalité**, lorsqu'elles concernent exclusivement ce service ;
- **Au temps passé par les équipes municipales**, notamment dans le cadre des réquisitions ou interventions spécifiques.

Une convention de partenariat à intervenir sera établie entre les deux collectivités, précisant le cadre juridique et opérationnel de l'opération, ainsi que les droits et obligations respectifs.

Cette convention détaillera notamment les modalités de financement, d'exploitation, de maintenance, de supervision, de répartition des coûts ainsi que les modalités d'évaluation du dispositif.

Cette organisation permet une mutualisation efficiente des moyens techniques et humains, tout en assurant la conformité du dispositif aux exigences réglementaires en matière de sécurité publique et de protection des données à caractère personnel.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

Vu le Code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L.223-1 à L.223-9, L.251-1 à L.255-1, ainsi que R.223-1 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal de Toul en date du 24 septembre 2024 relative au transfert de compétence à la CC2T en matière de dispositifs locaux de prévention de la délinquance dans les zones d'activités intercommunales ;

Vu les échanges menés entre les services de la Ville de Toul et ceux de la CC2T en vue de l'organisation de l'extension du dispositif de vidéoprotection sur le périmètre stratégique du Pôle industriel Toul Europe ;

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident de :

- Approuver le principe d'une convention de partenariat à intervenir entre la Ville de Toul et la communauté de communes Terres Toulaises, relative à l'extension du dispositif de vidéoprotection sur le périmètre du Pôle industriel Toul Europe et dans les conditions précitées.**
- Autoriser monsieur le Président à signer la convention susvisée, ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.**
- Préciser que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette convention, au titre des dépenses de fonctionnement refacturées par la ville de Toul, seront inscrits au budget primitif 2026.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX